



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 51055

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'application de l'article 227-5 du nouveau code penal. Il semble en effet que, dans certains cas, le delai entre le depot des plaintes pour non-presentation d'enfant et le moment ou elles aboutissent soit percu comme excessivement long par le parent prive de l'exercice de son droit de visite. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui preciser dans quel delai en moyenne le parent qui depose des plaintes pour non-presentation d'enfant peut esperer voir son enfant et si des mesures sont actuellement a l'etude pour raccourcir ce delai et ameliorer les solutions susceptibles d'etre apportees a ce probleme humain particulierement douloureux.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51055

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2008